

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE VALCOURT

**SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MARS 2018**

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, 12 MARS 2018 À 19H00 :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR

Renald Chênevert

MAIRE

**MADAME ET MESSIEURS LES CONSEILLERS**

**PRESENTS :**

Jacques Blanchard siège 1  
Vicky Bombardier siège 2  
Pierre Tétrault siège 3  
Jimmy Royer siège 4  
Dany St-Amant siège 5  
Julien Bussièrès siège 6

Étaient également présentes : Karine Boucher, directrice générale  
Manon Beauchemin, greffière

**ORDRE DU JOUR**

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
  - 2.1 Séance ordinaire du 5 février 2018
- 3. ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. CORRESPONDANCE**
  - 5.1 Correspondance reçue au cours du mois février 2018
- 6. COMPTE-RENDU**
  - 6.1 Valcourt 2030
  - 6.2 Comités Ville
- 7. URBANISME - DEMANDE AU CCU**
  - 7.1 Dérogation mineure - 1262 Champlain  
Empiètement de la galerie à plus de 2m dans la marge de recul avant
  - 7.2 Renouvellement - Membres du Comité consultatif d'urbanisme
  - 7.3 Espace Culturel Drainville - Demande d'affichage de la CCIRV
  - 7.4 Règlement 563-5 amendant le règlement de permis et certificats
  - 7.5 2e projet de règlement 560-7 amendant le règlement de zonage
  - 7.6 2e projet de règlement 602-1 amendant le règlement d'usages conditionnels
- 8. ADMINISTRATION**
  - 8.1 Règlement 606 relatif à la révision du code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Valcourt
  - 8.2 Responsabilités des membres du Conseil municipal - amendement

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- 8.3 Entente intermunicipale en matière de gestion des matières organiques  
Approbation de l'annexe relative à l'adhésion de la municipalité de Val-Joli
- 8.4 Service de transport adapté - Demande pour l'adhésion de la municipalité d'Ulverton
- 8.5 Autorisation d'affectations divers - États financiers 2017
- 8.6 Bénéfices marginaux
- 8.7 Demande d'inscription à des formations - Dany St-Amant
- 9. DEMANDE AU CONSEIL ET DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**
- 9.1 Demi-Marathon BRP
- 9.2 Festival Country-Rétro de Valcourt (3e édition)
- 9.3 Club de ski de fond Val Plein Air
- 9.4 Club de l'âge d'or de Valcourt et région
- 9.5 Exposition agricole de Richmond
- 10. SERVICES RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES**
- 11. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**
- 11.1 Station Bowker - Reconditionnement de la pompe no 1
- 11.2 Réservoir à essence au Lac Bowker - Mandat à Englobe
- 11.3 Demande d'arbres dans le cadre du mois de l'arbres et des forêts
- 11.4 Engagement d'un journalier temporaire
- 11.5 Travaux d'infrastructures municipales sur la rue Cartier  
Protocole d'entente entre le MAMOT et la Ville de Valcourt
- 12. AFFAIRES DIVERSES**
- 12.1 Prévisions budgétaires 2018 - Office municipal d'habitation de Valcourt
- 12.2 Projet de verdissement du Grand Valcourt - Offre de service
- 12.3 Offres de services - Plans Hôtel de Ville
- 12.4 Programme de prévention SST
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14. VARIA**
- 15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

050-18-03-12

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ  
PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE L'ordre du jour, de la présente assemblée, soit accepté, tel que  
présenté.

ADOPTÉE

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

051-18-03-12

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2018

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 5 février 2018, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018 soit accepté ;

ADOPTÉE

052-18-03-12

### ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

SUR PROPOSITION FAITE PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer au 28 février 2018 soit acceptée,

QUE le trésorier soit autorisé à émettre les chèques en conséquence de la Ville de Valcourt, tel que présenté en Annexe « A » totalisant la somme de 428 227.42 \$ quatre cent vingt-huit mille deux cent vingt-sept dollars et quarante-deux cents.

#### **Certificat de disponibilité de crédits**

\_\_\_\_\_  
Paul Roy, Trésorier

\_\_\_\_\_  
Date

ADOPTÉE

053-18-03-12

### CORRESPONDANCE

Madame la Directrice générale présente la correspondance du mois.

Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers en annexe.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise monsieur Renald Chênevert, Maire à assister au souper annuel pour le financement de la Maison Aube-Lumière, le jeudi 19 avril prochain à Sherbrooke, au coût de 175 \$;

QUE le Conseil municipal accepte un don au montant de 500 \$ au Centre de répit Théo Vallières, représentant la participation financière de la Ville pour l'année 2018 et pour l'événement du souper bénéfice;

QUE monsieur Renald Chênevert participera au Colloque Éducation et Environnement, la Formation des écocitoyens de demain, le 20 avril prochain à l'école secondaire l'Odyssée de Valcourt.

ADOPTÉE

054-18-03-12

**DÉROGATION MINEURE - 1262 CHAMPLAIN**  
**EMPIÈTEMENT DE LA GALERIE À PLUS DE 2M DANS LA MARGE DE REcul**  
**AVANT**

- ATTENDU QU' une demande de dérogation mineure a été déposée pour construire une galerie et une toiture au-dessus de la galerie en cours avant, en empiétant de 3,43m dans la marge de recul avant;
- ATTENDU QUE la marge de recul prescrite pour la zone R-37 est de 10m et que la résidence est implantée à 10m de la limite avant de propriété;
- ATTENDU QUE l'article 6.1 du règlement de zonage prévoit que :  
« l'espace situé dans les cours avant, arrière et latérales doit être conservé libre de tout usage ou construction. Seuls sont permis dans cet espace :
- a) Les escaliers conduisant au premier étage ou au sous-sol, les porches, portiques, perrons, galeries, balcons, vérandas, solariums et avant-toits pourvus qu'ils n'empiètent pas plus de 2,0m dans les marges de recul, laissant une distance minimale de 1,0m des lignes avant, latérales et arrière ;
  - b) [...]
  - c) Les auvents et les marquises d'une largeur d'au plus 2,0m dans les zones résidentielles et d'au plus 3,0m dans les autres zones, pourvu qu'ils n'empiète pas plus de 2,0m dans les marges de recul, laissant une distance minimale de 1,0m des lignes avant, latérales et arrière ;»
- ATTENDU QUE le demandeur considère que l'application du règlement lui cause un préjudice sérieux puisque la galerie est une rampe d'accès universelle pour accommoder sa nouvelle situation de santé physique;
- ATTENDU QUE le requérant ne pouvait pas diminuer la largeur puisqu'elle est conforme aux exigences du Gouvernement du Québec afin d'être admissible aux subventions pour l'aménagement de la rampe d'accès;
- ATTENDU QUE la demande est conforme au plan d'urbanisme;
- ATTENDUQUE le CCU recommande favorablement au Conseil municipal d'autoriser la dérogation mineure à la condition que la construction soit enlevée lors de la vente de l'immeuble;
- ATTENDU QUE la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte d'accorder la dérogation mineure suivante pour la propriété suivante,

**Identification du site concerné :**

Lot 1 823 855 du cadastre de Québec, sis au 1262 rue Champlain, Ville de Valcourt dans la zone R-37.

**Nature et effets :**

- ✓ Autoriser la construction d'une galerie et une toiture au-dessus de la galerie en cours avant, en empiétant de 3.43m dans le marge de recul avant, et ce conditionnellement que cette construction soit enlevée lors de la vente de l'immeuble.

ADOPTÉE

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

055-18-03-12

### RENOUVELLEMENT - MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

- ATTENDU QUE le règlement sur le comité consultatif d'urbanisme 594 prévoit les termes d'office des membres à l'article 5;
- ATTENDU QU' un membre est nommé pour une période de deux ans, avec possibilité de renouvellement;
- ATTENDU QUE le 1<sup>er</sup> mars 2018, les sièges 2 et 4 devront être renouvelés;
- ATTENDU QUE les personnes occupants ces sièges acceptent de renouveler leur mandat respectif;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte que :

- madame Karine Boulais, occupant le siège 2 renouvelle son mandat jusqu'en mars 2020;
- monsieur Pierre-Yves Lemay, occupant le siège 4 renouvelle son mandat jusqu'en mars 2020.

ADOPTÉE

056-18-03-12

### ESPACE CULTUREL DRAINVILLE – DEMANDE D’AFFICHAGE DE LA CCIRV

- ATTENDU QUE la Chambre de Commerce et Industrie de la région de Valcourt (CCIRV) demande à la Ville la permission d'afficher des autocollants transparents de leur logo, dans chacune des petites vitrines, de chaque côté de la porte, à l'Espace Culturel Drainville, tel que plus amplement détaillé dans le courriel daté du 23 février 2018;
- ATTENDU QUE de plus, l'occupation des vitrines serait changée périodiquement et selon des thèmes saisonniers ou pour souligner des événements, cela permettrait à la population de voir que la CCIRV est présente à l'Espace culturel Drainville et représente le milieu;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- QUE le Conseil municipal permet l'affichage de la CCIRV dans les vitrines de l'Espace Culturel Drainville, tel que détaillé dans le courriel daté du 23 février 2018;
- QUE cette autorisation est conditionnelle à ce que la CCIRV anime les vitrines en façade afin d'assurer la vocation du bâtiment, par notamment la présence de mini exposition;
- QUE la résolution 315-14-11-03 soit abrogée.

ADOPTÉE

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

057-18-03-12

### RÈGLEMENT 563-5 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D' adopter le **RÈGLEMENT 563-5 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS**

Une copie du règlement est accessible au bureau de l'hôtel de Ville et sur le site internet de la Ville.

ADOPTÉE

058-18-03-12

### 2<sup>e</sup> PROJET DE RÈGLEMENT 560-7 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D' adopter le 2<sup>e</sup> projet de **RÈGLEMENT 560-7 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE** dont copie est jointe en annexe pour en faire partie intégrante.

Une copie dudit projet de règlement est accessible au bureau de l'hôtel de Ville et sur le site internet de la Ville.

ADOPTÉE

059-18-03-12

### 2<sup>e</sup> PROJET DE RÈGLEMENT 602-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT D'USAGES CONDITIONNELS

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D' adopter le 2<sup>e</sup> projet de **RÈGLEMENT 602-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT D'USAGES CONDITIONNELS** dont copie est jointe en annexe pour en faire partie intégrante.

Une copie dudit projet de règlement est accessible au bureau de l'hôtel de Ville et sur le site internet de la Ville.

ADOPTÉE

060-18-03-12

### RÈGLEMENT 606 RELATIF À LA RÉVISION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE VALCOURT

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D' adopter le règlement 606 intitulé : **RÈGLEMENT RELATIF À LA RÉVISION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE VALCOURT.**

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

Ce règlement propose :

- 1- D'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique ;
- 2- D'énoncer les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre d'un conseil, d'un comité ou d'une commission de la municipalité ou, en sa qualité de membre d'un conseil de la municipalité, d'un autre organisme;
- 3- D'assurer l'adhésion explicite des membres du conseil de la municipalité aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle des règles déontologiques applicables;
- 4- D'y intégrer les exceptions prévues par le législateur à l'article 305 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2).

Une copie du règlement est accessible au bureau de l'hôtel de Ville et sur le site internet de la Ville.

ADOPTÉE

061-18-03-12

### **RESPONSABILITÉS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL - AMENDEMENT**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D' amender la résolution 317-17-12-04 par le changement des conseillers suivants aux comités de Valcourt 2030, soit

- La diversification économique Dany St-Amant  
remplace Vicky Bombardier
- La mise en valeur du milieu Vicky Bombardier  
remplace Dany St-Amant

ADOPTÉE

062-18-03-12

### **ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES** **APPROBATION DE L'ANNEXE RELATIVE À L'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI**

ATTENDU QUE la municipalité de Val-Joli souhaite adhérer à l'*Entente intermunicipale en matière de gestion de matières organiques*, entente signée le 2 novembre 2016;

ATTENDU QUE l'article 9 de cette entente prévoit que toute municipalité qui entend y adhérer doit obtenir le consentement unanime des municipalités locales déjà parties à l'entente;

ATTENDU QUE l'article 9 de cette entente prévoit également que pour qu'une municipalité puisse y adhérer, toutes les municipalités locales parties à l'entente doivent autoriser par résolution une annexe contenant les conditions d'adhésion de la municipalité;

ATTENDU QUE l'Annexe B, adopté par la MRC le 21 février 2018, prévoit les conditions d'adhésion de la municipalité de Val-Joli à l'entente;

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a étudié l'Annexe B et qu'il lui convient;

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- QUE la Ville de Valcourt consente à l'adhésion de la municipalité de Val-Joli à l'*Entente intermunicipale en matière de gestion des matières organiques*;
- QUE la Ville de Valcourt approuve l'Annexe B qui prévoit les conditions d'adhésion de la municipalité de Val-Joli à l'entente et consente à ce que cette annexe soit jointe à l'entente pour en faire partie intégrante;
- QUE copie de la présente résolution soit transmise à la municipalité de Val-Joli ainsi qu'à la MRC du Val-Saint-François;
- QUE la Ville de Valcourt prend acte que la municipalité de Val-Joli devient partie à l'entente dès que les conditions d'adhésion seront respectées.

ADOPTÉE

063-18-03-12

### **SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ** **DEMANDE POUR L'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ D'ULVERTON**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte que la municipalité d'Ulverton se joigne aux municipalités participantes du service de transport adapté de la Ville de Windsor dont la gestion est déléguée à l'organisme Trans-Appel, et ce aux mêmes conditions émises dans la résolution 326-17-12-04.

ADOPTÉE

064-18-03-12

### **AUTORISATION D'AFFECTATIONS DIVERS - ÉTATS FINANCIERS 2017**

- ATTENDU QUE pour les fins de fermeture des livres comptables de l'exercice de l'année 2017, il y a lieu d'autoriser le virement de certains crédits budgétaires effectués au cours de l'année;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- QUE le Conseil municipal autorise le trésorier à effectuer les virements de crédits suivants à même les résultats financiers de l'année 2017:

#### **Virement des excédents affectés aux activités de fonctionnement:**

03-510-00-000	Excédent affecté au budget de l'année 2017	61 400,00 \$
03-510-00-001	Excédent affecté - indemnité de départ ( élus )	5 206,62 \$
03-510-00-002	Excédent affecté – matières résiduelles	42 000,00 \$
03-510-00-013	Excédent affecté - Élections	9 000,00 \$
03-510-00-015	Excédent affecté - Valcourt 2030	32 500,00 \$

**150 106,62 \$**



## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

### Virement des excédents affectés aux activités d'investissements :

23-810-00-017	Excédent affecté – édifices municipaux	111 509,85 \$
		<b>111 509,85 \$</b>

### Virement des activités de fonctionnements aux excédents affectés

03-510-00-000	Excédent affecté au budget de l'année 2018	70 300,00 \$
03-510-00-001	Excédent affecté - indemnité de départ ( élus )	2 042,00 \$
03-510-00-002	Excédent affecté – matières résiduelles	10 738,00 \$
03-510-00-003	Excédent affecté - Aqueduc	89 772,00 \$
03-510-00-004	Excédent affecté – Épuration des eaux	69 609,00 \$
03-510-00-013	Excédent affecté - Élections	2 748,00 \$
03-510-00-015	Excédent affecté – Valcourt 2030	32 500,00 \$
03-510-00-016	Excédent affecté – Péréquation Aréna	5 339,00 \$
03-510-00-018	Excédent affecté – Promotion soccer	2 550,00 \$
03-510-00-019	Excédent affecté – Projet terrain de soccer	35 633,33 \$
03-510-00-020	Excédent affecté – Éventualité suite à la retraite	25 000,00 \$
		<b>346 231,33 \$</b>

### Affectation des activités de fonctionnement aux activités d'investissements

03-310-00-002	Achat véhicule Ford F150 2010 – Travaux public	17 742,90 \$
03-310-00-010	Réseau informatique et équipement de bureau	18 635,69 \$
03-310-00-019	Achat de banc et balançoires	2 122,37 \$
03-310-00-021	Caméras de surveillance	3 750,36 \$
03-310-00-032	Travaux de réfection de rues	19 081,41 \$
03-310-00-043	Édifice Drainville – travaux salle de bain	1 198,21 \$
03-310-00-053	Sentier pédestre—Parc Fondation J.A Bombardier	8 843,40 \$
03-310-00-054	Panneau d'affichage électronique- rue St-Joseph	28 244,09 \$
		<b>99 618,43 \$</b>

### Affectation des activités de fonctionnement aux fonds réservés

03-610-00-003	Fonds réservés – Fonds de roulement	25 000,00 \$
		<b>25 000,00 \$</b>

ADOPTÉE

065-18-03-12

### BÉNÉFICES MARGINAUX - DIRECTRICE GÉNÉRALE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE soit accepté, tel que soumis, les termes et conditions négociés entre Me Boucher et le Conseil municipal.

ADOPTÉE

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

066-18-03-12

### DEMANDE D'INSCRIPTION À DES FORMATIONS - DANY ST-AMANT

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise l'inscription de monsieur le conseiller Dany St-Amant aux formations suivantes données par la Fédération québécoise des municipalités:

*La prise de décision en urbanisme*, le 20 avril 2018 à Stoke

*Rôles et responsabilité des élus*, le 21 avril 2018 à Racine

*Gestion financière municipale*, le 19 mai 2018 à Rougemont

La municipalité paiera les frais d'inscription, les frais de déplacements ainsi que les frais pour les repas, s'il y a lieu, et ce, sur présentation des reçus et selon la grille tarifaire déjà établis.

ADOPTÉE

067-18-03-12

### DEMI-MARATHON BRP

ATTENDU QUE le dimanche 6 mai 2018 se tiendra la 6<sup>e</sup> édition du Demi-Marathon BRP dans les rues de la Ville de Valcourt, offrant trois (3) parcours de distances différentes;

ATTENDU QUE les parcours sont de 5km, 10 km et de 21 km. Les distances de 5 km et de 10 km pourront se faire autant à la marche qu'à la course, (voir annexes pour visualiser les trajets);

ATTENDU QUE le comité organisateur demande au Conseil municipal :

- la permission de circuler dans les rues mentionnées au plan annexé à la demande;
- la fermeture de la rue des Cyprès (à partir de l'avenue du Parc jusqu'à la rue de la Montagne);
- l'appui du Conseil pour la demande de fermeture partielle des rues St-Joseph et de la Montagne, auprès du Ministère des Transports, tel qu'identifié en annexe; (routes numérotées, donc sous la responsabilité du MTQ);

• EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte le parcours présenté en annexe pour le Demi-Marathon organisé le 6 mai 2018;

QUE le Conseil municipal accepte la fermeture d'une partie du Boulevard des Cyprès, soit à partir de l'avenue du Parc jusqu'à l'entrée du stationnement du IGA (cette entrée doit demeurer ouverte);

QUE le Conseil municipal appuie la demande du comité du Demi-Marathon BRP auprès du Ministère des Transports, soit la fermeture partielle des rues St-Joseph et de la Montagne, tel qu'identifié en annexe

ADOPTÉE

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

068-18-03-12

### FESTIVAL COUNTRY-RÉTRO DE VALCOURT (3E ÉDITION)

ATTENDU QUE *Drummondville en Fête*, organisme sans but lucratif, souhaiterait présenter, du 3 au 8 juillet 2018, un festival country-rétro à Valcourt, soit sur les terrains de l'aréna tout en permettant le stationnement d'environ une centaine de véhicules récréatifs; Pour se faire, l'organisme demande au Conseil :

- Une subvention équivalente au coût de la location de l'aréna pour ces journées;
- Accès gratuit aux terrains avoisinants de l'aréna;
- Circulation à sens unique sur une partie du Boulevard des Cyprès, soit de l'avenue du Parc à la rue de la Montagne, du 4 au 8 juillet inclusivement;

ATTENDU QU' en compensation l'organisme s'engage à :

- offrir l'admission gratuite aux citoyens de la Ville, à la soirée du vendredi ;
- remettre l'argent recueilli lors de la messe country à la paroisse Sainte-Famille de Valcourt;
- offrir une publicité de la municipalité dans leur programmation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte la demande de contribution financière à *Drummondville en Fête*, soit l'équivalent du coût de location de l'aréna, pour la période de l'événement;

QUE l'organisme devra remettre les lieux dans le même état qu'ils se trouvaient au moment de l'accès à l'aréna et défrayer seulement le coût direct des frais de ménage et nettoyage facturés à la municipalité (maximum 250 \$);

QUE le Conseil municipal accepte l'accès aux terrains avoisinants de l'aréna, conditionnellement que les propriétaires respectifs acceptent également; et que les organisateurs s'engagent à remettre les terrains dans le même état qu'ils se trouvaient avant l'activité;

QUE le Conseil demande à ce que les remorques, roulottes et autres, des participants demeurent dans le stationnement de l'aréna et non sur les terrains gazonnés;

QUE le Conseil municipal accepte une circulation à sens unique sur une partie du Boulevard des Cyprès, soit de l'avenue du Parc à la rue de la Montagne, du 4 au 8 juillet 2018;

QUE la Ville de Valcourt se dégage de toute responsabilité en lien avec les activités;

QUE les organisateurs fournissent une assurance responsabilité civile et matérielle de 5 000 000 \$ et une assurance locative de 100 000\$ laquelle copie de police devra être transmise, au plus tard 10 jours avant l'événement.

ADOPTÉE

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

069-18-03-12

### **CLUB DE SKI DE FOND VAL PLEIN AIR - CONSTRUCTION D'UN GARAGE**

ATTENDU QUE le Club de ski de fond Val-Plein-Air demande à la Ville la construction d'un garage, sur le lot 1 825 563, qui servirait à entreposer leurs équipements ;

ATTENDU QUE le propriétaire dudit lot a donné l'autorisation à la Ville pour cette construction;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la construction d'un garage, sur une partie du lot 1 825 563, lequel servira à entreposer les équipements du Club de Ski de fond Val-Plein-Air;

QUE le Conseil municipal demande au Club de nommer un responsable du projet afin que cette construction respecte les exigences et attentes de la Ville;

QUE le Conseil municipal autorise monsieur Renald Chênevert, Maire et madame Karine Boucher, directrice générale à signer pour et au nom de la Ville de Valcourt tout acte à intervenir entre les parties, notamment pour statuer sur une location à long terme, incluant les termes et conditions.

ADOPTÉE

070-18-03-12

### **CLUB DE L'ÂGE D'OR DE VALCOURT ET RÉGION**

ATTENDU QUE le Club de l'âge d'or de Valcourt et région demande au Conseil la possibilité de faire une entente de location du Centre communautaire pour les soirées de danse de la FADOQ;

ATTENDU QUE la municipalité a déjà prévu des tarifs réduits aux organismes sans but lucratif ainsi qu'une première location gratuite;

ATTENDU QUE le CCC recommande au Conseil municipal de maintenir les tarifs prévus au règlement d'imposition des taxes et compensation 2018;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte les recommandations du CCC, soit de maintenir les tarifs prévus au règlement d'imposition des taxes et compensation 2018.

ADOPTÉE

071-18-03-12

### **EXPOSITION AGRICOLE DE RICHMOND OFFRE POUR L'ACHAT D'UNE PUBLICITÉ**

ATTENDU QUE du 06 au 09 septembre 2018, aura lieu l'*Exposition agricole de Richmond* et le comité organisateur demande au Conseil municipal d'être partenaire de cet événement par l'achat d'une publicité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt refuse la demande du comité organisateur de l'*Exposition agricole de Richmond*.

ADOPTÉE

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

072-18-03-12

### **STATION BOWKER - RECONDITIONNEMENT DE LA POMPE NO 1**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la soumission des Pompes R. Fontaine pour le reconditionnement de la pompe no 1 de la Station Bowker, telle que présentée en date du 16 février 2018, au montant de 14 641.34 \$ (taxes non incluses);

QUE le montant sera pris à même le budget d'opération du service régional d'aqueduc selon les conditions de *l'Entente relative à l'alimentation en eau potable* entre les municipalités de Bonsecours, Lawrenceville, Racine, Canton et Ville de Valcourt.

ADOPTÉE

073-18-03-12

### **RÉSERVOIR À ESSENCE AU LAC BOWKER - MANDAT À ENGLOBE**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la soumission de Englobe, pour l'échantillonnage environnemental des sols lors du démantèlement du réservoir à essence au Lac Bowker, telle que présentée en date du 08 février 2018, au montant de 2 615 \$ (taxes non incluses).

ADOPTÉE

074-18-03-12

### **DEMANDE D'ARBRES DANS LE CADRE DU MOIS DE L'ARBRES ET DES FORÊTS**

ATTENDU QUE la Ville souhaite encourager la population à poser des gestes concrets de conservation et d'amélioration de l'environnement, en distribuant des arbres forestiers indigènes aux citoyens de la Ville dans le cadre d'une journée de sensibilisation pour la forêt urbaine;

ATTENDU QUE la Ville souhaite déposer une demande au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec afin d'obtenir des arbres gratuitement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt dépose une demande d'arbres pour le don d'arbres dans le cadre du mois de l'arbre et des forêts, afin d'effectuer une journée de sensibilisation et de distribution d'arbres pour assurer la conservation de la forêt urbaine.

ADOPTÉE

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

075-18-03-12

### ENGAGEMENT D'UN JOURNALIER TEMPORAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte l'engagement de Dominique Giroux à titre de journalier saisonnier temporaire au service des travaux publics, pour la saison estivale 2018. Les dates officielles (début-fin) seront confirmées en temps opportun, selon les tâches à être réalisées.

L'échelle salariale établie est selon le tableau des salaires (échelles 3 ans) du «Journalier classe 2» de la Politique des bénéficiaires marginaux.

ADOPTÉE

076-18-03-12

### TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES SUR LA RUE CARTIER PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LE MAMOT ET LA VILLE DE VALCOURT

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte le protocole d'entente entre la Ville de Valcourt et le Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) relatif à l'octroi d'une aide financière pour les travaux d'infrastructures municipales sur la rue Cartier, dans le cadre du sous-volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (dossier numéro 525505);

QUE le Conseil municipal autorise monsieur Renald Chênevert, Maire et madame Karine Boucher, directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville de Valcourt, le protocole d'entente, tel que présenté en annexe, entre la Ville de Valcourt et le MAMOT relatif à l'octroi d'une aide financière pour les travaux d'infrastructures sur la rue Cartier, dans le cadre du sous-volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (dossier 525505).

ADOPTÉE

077-18-03-12

### PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE VALCOURT

ATTENDU QU annuellement, l'Office municipal d'habitation de Valcourt (OMHV) présente à la Ville de Valcourt ses prévisions budgétaires en vue de la contribution municipale annuelle;

ATTENDU QUE la Ville doit contribuer à la hauteur de 10% du déficit de l'OMHV;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte les prévisions budgétaires pour l'année 2018 de l'Office municipal d'habitation de Valcourt, telles que présentées en annexe qui fait partie intégrante de la présente résolution;

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

Le budget de l'année 2018 de l'Office municipal d'habitation de Valcourt se répartit de la façon suivante :

Revenus : 959 282 \$

Dépenses : 1 442 810 \$

Contribution municipale au montant de 51 135 \$, soit 10% du déficit, réparti comme suit :

Programme supplément loyer 2 783 \$

Déficit OMH 48 352 \$

51 135 \$

ADOPTÉE

078-18-03-12

### PROJET DE VERDISSEMENT DU GRAND VALCOURT - OFFRE DE SERVICE

ATTENDU QUE la démarche de Valcourt 2030 propose une vision élargie du développement de son territoire au bénéfice de sa communauté;

ATTENDU QUE la réflexion des acteurs a conduit à la création de comités thématiques. Pour sa part, le comité de mise en valeur dispose d'un portefeuille de projets stimulants dont celui du verdissement des axes d'entrées. Ces artères offrent un bon potentiel d'aménagement à mettre en valeur;

ATTENDU QUE la démarche visée est de doter le Grand Valcourt (Canton et Ville) d'un plan d'action lui permettant de planifier dans le temps la mise en valeur de son potentiel paysager pour le bien-être de la population et l'amélioration de l'accueil pour les visiteurs;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte l'offre de service de Paysages estriens pour la réalisation du plan d'action pour le projet de verdissement du Grand Valcourt, telle que déposée en date du 29 janvier 2018;

QUE le Conseil municipal accepte le budget prévisionnel 2018, tel que présenté et selon la répartition suivante :

Valcourt 2030	3 000 \$
Ville de Valcourt	4 500 \$
Canton de Valcourt	4 500 \$

ADOPTÉE

079-18-03-12

### OFFRES DE SERVICES - PLANS HÔTEL DE VILLE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte l'offre de service venant de Architech Design pour la réfection des façades extérieures de l'Hôtel de Ville, telle que présentée en date du 12 mars 2018, au montant de 13 700 \$ (taxe non incluses).

ADOPTÉE

### PROGRAMME DE PRÉVENTION SST

Ce sujet est reporté à une prochaine séance du Conseil.

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ADOPTÉE

080-18-03-12

### STATION BOWKER - REMPLACEMENT DU RÉSERVOIR DIÉSEL

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE

le Conseil municipal accepte l'offre de service de Petro Service 85 pour les travaux de remplacement du réservoir souterrain diésel de la Station Bowker par le remplacement d'un réservoir hors-terre double paroi, telle que présentée dans le courriel de monsieur André Boutin, en date du 23 février 2018, totalisant un montant de 16 350 \$ (taxes non incluses) et se détaillant comme suit :

- **Enlèvement réservoir souterrain** **9 000 \$**  
Pompage produit résiduel (en deça de 500 litres), nettoyage réservoir, disposition produit résiduel (3 500 \$) excavation, remblais, compaction, remblais finale concassé 0-3/4 (3 500 \$) disposition réservoir souterrain tel que normes (500 \$), main d'œuvre (1 500 \$)
- **Installation réservoir hors terre 500 gallons** **3 000 \$**  
Matériaux et main d'œuvre pour installation 1x réservoir 500 gallons double paroi, tuyauterie, machinerie, percements et scellements, essais de pression et main d'œuvre
- **Réservoir 500 gallons hors terre double paroi**  
**3 300 \$**  
Fourniture et mise en place d'un réservoir double paroi 500 gallons
- **Base concassé 0-3/4**  
**1 050 \$**

ADOPTÉE

081-18-03-12

### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance est levée à 19h45.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Renald Chênevert, Maire

\_\_\_\_\_  
Manon Beauchemin, Greffière